



AMENAGEMENTS POUR LA SECURITE ROUTIERE

Dans le cadre du triennal permettant une prise en charge par le Département des dépenses à hauteur de 70% pour des aménagements sécuritaires, nous poursuivons le plan voté et avons mis en place des chicanes rue du Vieux Lavoir, en vue de réduire la vitesse, optimiser le stationnement, sécuriser les habitations aux abords de la route. Les travaux font l'objet d'un arrêté affiché et publié. Voici donc une nouvelle étape d'aménagements pour la sécurité routière, rue du Pré Saint-Martin qui poursuit le même objectif.

Localisation : D166 - Rue du Pré Saint Martin ORVILLIERS

Nature de l'arrêté de police de circulation : Perturbation de la circulation et de stationnement

- Objet : Réalisation de chicanes **Dates : Travaux du 12/06/23 au 27/06/23**

BORNES ELECTRIQUES AVEC OMBRIERE PHOTOVOLTAIQUE

Comme annoncé lors des séances publiques des conseils, et lors des vœux du maire, le Département a mis en place un dispositif expérimental d'installations de bornes électriques. **Le coût est entièrement pris en charge par le Département** avec véhicule électrique et une convention pour un accompagnement social. Après avoir présenté la candidature de la commune pour ce dispositif de développement durable, nous avons reçu un avis favorable. L'installation se concrétise comme suit :

Nature de l'arrêté de police de circulation : Perturbation de la circulation et de stationnement

Localisation : Rue des Bergeries à Orvilliers

Objet : installation de deux bornes électriques avec ombrière photovoltaïque

- **Dates : Travaux du 30/05/23 au 27/06/23**

ENTRETIEN ESPACES VERTS PUBLICS

Suite aux intempéries, pannes de matériels, temps de réparation par l'entreprise, contrat de prestation, l'entretien des espaces verts a été quelque peu perturbé, celui-ci reprendra son cours dès la troisième semaine de mai. Merci de votre compréhension et aux administrés qui nous ont prêté main forte pendant ce laps de temps.



« ORVILLIERS FAIT SON CINEMA ! »

Le département a proposé aux communes un « cinéma plein air » ou selon le temps « en salle. Nous avons postulé pour cette animation entièrement prise en charge par le Département, et avons reçu un **avis favorable**. Le Département, que nous remercions sincèrement pour leur soutien nous informera de l'organisation à venir. C'est une excellente nouvelle pour l'animation socio-culturelle de notre village !